



BULLETIN MUNICIPAL

AOÛT 2021

Chères Saint-Capraisiennes, Chers Saint-Capraisien,

Nous sommes déjà au milieu de cette année et la situation sanitaire semble enfin s'éclaircir, mais restons prudents et continuons à respecter les gestes barrières, qui seront toujours de rigueur pour la prochaine fête de la châtaigne qui aura lieu le samedi 9 octobre 2021.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter les diverses informations et travaux de Saint-Caprais. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants qui ont fait augmenter la population du village.

Richard AUBRY, Le Maire

ADRESSAGE

Afin de faciliter les recherches d'adresses, les livraisons, l'intervention des services de secours, la dénomination et la numérotation des voies communales étaient devenues une nécessité. Le Conseil Municipal a arrêté la liste des noms de voies et rues lors de sa séance du 24 juin 2020, Cette démarche a été effectuée avec l'accompagnement de la Poste.

La pose des plaques et panneaux de rues est en cours.



La plaque numérotée vous sera remise gratuitement par la commune. La distribution a déjà commencé, certains l'ont déjà eu. Pour information, les numéros attribués représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et le point adresse. Cette numérotation permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante.

Il vous faudra prévenir vos correspondants de votre « modification d'adresse » et non « changement d'adresse » (vous ne déménagez pas) : abonnements, fournisseurs électricité, eau, téléphone, assurances, banques, CAF, CPAM.... Votre modification d'adresse est possible en ligne sur www.service-public.fr.

Si vous avez besoin, une attestation avec la nouvelle adresse peut vous être remise en mairie.

Explication des noms de place de la commune :

Place Alain Delerm : né à Saint-Caprais, Aviateur de 1917 à 1931. Décoré de la médaille militaire croix de guerre avec palme et étoile. Officier de la légion d'honneur.

Place Françoise de Comarque : 1721 -1816. Epouse de Michel de Bergues (Secrétaire royal) au lieu-dit Bergues. Donatrice et marraine de la cloche de l'Eglise en 1766.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

La fibre optique vient d'être installée à Saint-Caprais. Elle permettra d'améliorer la connexion Internet.

Comment ça fonctionne ? Depuis l'armoire de raccordement située à Pomarède, la fibre arrive jusqu'à un boîtier situé à proximité des habitations. Lorsque vous aurez souscrit une offre commerciale auprès d'un opérateur, c'est lui qui viendra mettre en place la dernière partie de la liaison, depuis le boîtier situé dans votre rue jusqu'à l'intérieur de votre foyer. En principe, l'opérateur utilisera pour cela le même cheminement que celui de votre ligne téléphonique actuelle, donc soit dans la même gaine (sous réserve que le passage soit possible), soit en aérien. Ceci signifie aussi que le boîtier de raccordement final sera situé au même endroit que votre actuelle prise téléphonique.

RESEAU MOBILE

ENFIN, Une antenne relais va être installée sur la commune à proximité du transformateur de Trinques, point le plus haut de la commune. Elle permettra une couverture mobile sur les lieux-dits les Mespoules, les Crozes, Gounou et Pailloles, et une amélioration également de la connexion dans tout le village. Courant septembre, un dossier d'information sera disponible en mairie, à disposition des administrés. L'antenne sera opérationnelle fin 2022.

REHABILITATION MAISON CENTRE BOURG EN SALLE ASSOCIATIVE ET 1 LOGEMENT

Malgré le retard des travaux dû au covid-19, les travaux ont avancé et devrait se terminer début 2022. Prochainement, les entreprises vont commencer les revêtements de sols. Il restera les peintures, les poses des sanitaires et les finitions.



Salle associative



logement 3 pièces

REGLEMENTATION DES FEUX

Rappel sur la réglementation des feux applicable dans le département du Lot qui figure dans **l'arrêté du 5 juillet 2012**, toujours en vigueur, indiquant les obligations de débroussaillage et les conditions d'allumage des feux en plein air, pour la prévention des incendies de forêt et la préservation de la qualité de l'air :

- Le brûlage des déchets des parcs et jardins des particuliers et des collectivités est interdit en tout temps, ces déchets doivent donc être valorisés sur place (compostage, broyage) ou conduits en déchetterie équipée.

- Les feux de chantiers sont interdits en tout temps sauf pour l'incinération sur place de bois infestés par des insectes xylophages.

- L'écobuage (brûlage de végétaux en place) des résidus de cultures est proscrit par les bonnes conditions agro-environnementales définies dans le cadre de la politique agricole commune.

L'usage du feu reste autorisé pour la destruction de déchets végétaux par certaines professions (pépiniéristes, forestiers, agriculteurs), sous conditions (vitesse du vent, surfaces, surveillance etc...).

L'allumage de tous les feux de végétaux est interdit du 15 juin au 15 septembre (sauf anticipation ou prolongation de cette période sensible).

INFORMATION DECHETS / CONSIGNES POUR L'UTILISATION DES CONTAINERS

Bacs verts = déchets recyclables (papier, carton, emballages plastiques, petit aluminium)

Bacs gris = déchets non valorisables EN SACS NOIRS (déchets salle de bains, papier souillé, vaisselle cassée, couches...).

IL est strictement interdit de déposer :

LES VEGETAUX / LES VETEMENTS OU TEXTILES / LES ANIMAUX MORTS / LES BOUTEILLES EN VERRE / LES OBJETS ELECTRIQUES ou ELECTRONIQUES (sèche-cheveux, radioréveil, cafetière...) / LES DECHETS TOXIQUES (piles, ampoules, peintures, huile de vidange...) / LES ENCOMBRANTS (meubles, arrosoir, bâches, piscines...) / LES CAGEOTS.

Rappel : le dépôt de déchets à côté des containers est INTERDIT.

VOIRIE

Pour information, l'entretien des routes est sous la responsabilité de la commission voirie de la communauté de communes Cazals Salviac. Il faut distinguer 2 sortes de travaux : certains sont faits par l'entreprise Marcouly et les autres par les agents techniques de la communauté de communes.

EGLISE

En décembre 2019, l'Eglise avait subi un dégât des eaux sur la toiture en lauzes, entraînant des infiltrations importantes sur une poutre de la charpente et endommageant les fresques intérieures. A ce jour, la toiture en lauzes a été réparée et les fresques seront restaurées prochainement.

CULTURE

Un enfant de Saint-Caprais est à l'honneur ! Félicitations à Julien Ségol le baryton pour son récital de chants lyriques à Goujounac le vendredi 20 août 2021.

